



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260513-2026-118-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de dépôt en préfecture : 13/05/2026  
PUBLIÉ LE 13 MAI 2026

N°2026-118

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 29 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 23 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

AVIS DE LA COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE RECHERCHE DE GÎTE GÉOTHERMIQUE ET D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS PRÉSENTÉE PAR LE SIPPPEC - SAISINE PRÉFECTORALE DU 5 MARS 2026

**Rapporteur** : M. Grégory GOUPIL

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, M. MESNAGER, Mme BERTRAND, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme DE OLIVEIRA, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. GUINTRAND

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme KEITA-GASSAMA, Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF), Mme CARPE (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme DEISS (donne procuration à Mme CASTELLAR), M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme SANZ (donne procuration à M. NGANDE), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER), Mme GARCIA (donne procuration à M. GUINTRAND)

**Secrétaire de séance** : Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 38

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 47

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00



**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n°2025-852 du 27 août 2025 relatif aux activités de recherche et d'exploitation de géothermie,

**Vu** l'article R. 181-18 du Code de l'environnement relatif à la consultation des collectivités territoriales dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale,

**Vu** la saisine du Préfet du Val-de-Marne en date du 5 mars 2026 transmettant le dossier de demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique et d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers présentées par le SIPPAREC sur la commune de Villiers-sur-Marne,

**Vu** la déclaration de complétude et de régularité du dossier par la DRIEAT Île-de-France (service énergie-bâtiment) en date du 1er mars 2026 (réf. M2026D805),

**Vu** l'avis de la 3ème Commission Cadre de vie, environnement, mobilités et sécurité, émis lors de sa séance du 20 avril 2026 ;

**Considérant** ce qui suit :

Que le SIPPAREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication) souhaite réaliser un projet de géothermie basse température au Dogger, consistant en la réalisation d'un quadruplet géothermique sur le territoire de Villiers-sur-Marne, avec implantation des têtes de puits sur le site du Complexe sportif Octave Lapize (5 chemin des Rompus, 94350 Villiers-sur-Marne) ;

Que ce projet vise à créer un réseau de chaleur géothermique desservant les communes de Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Noisy-le-Grand, en substitution aux énergies fossiles, contribuant ainsi aux objectifs de transition énergétique ;

Que la commune de Champigny-sur-Marne est concernée par ce projet dans le périmètre des autorisations de recherche de gîte géothermique, et est donc consultée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

Que le dossier de demande d'autorisation environnementale de travaux miniers a été instruit par l'Unité des activités minières de la DRIEAT et déclaré complet et régulier le 1er mars 2026 ;

Que le projet présente des enjeux environnementaux et énergétiques positifs pour le territoire, en favorisant le recours aux énergies renouvelables et en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Que la commune de Champigny-sur-Marne est attentive à ce que les travaux de forage et de construction de la centrale géothermique soient réalisés dans des conditions garantissant la sécurité publique et la préservation de l'environnement, conformément aux pièces jointes au dossier.

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture  
03/05/2026 17:32:06  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026

**ARTICLE 1 : EMET** un avis favorable sur la demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique et d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers présentées par le SIPPAREC sur la commune de Villiers-sur-Marne.

**ARTICLE 2 : DEMANDE** à ce que les mesures nécessaires soient mises en œuvre pour assurer la bonne information des riverains et des habitants des communes concernées tout au long du déroulement des travaux, notamment en ce qui concerne les nuisances sonores, les vibrations et les impacts potentiels sur l'environnement.

**ARTICLE 3 : DIT** que le présent avis sera transmis à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne dans le délai imparti de deux mois à compter de la réception du dossier, conformément à l'article R. 181-18 du Code de l'environnement et à l'article 35 du décret n°2025-852 du 27 août 2025.

**A l'unanimité,**



**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance  
Mme Catherine MUSSOTTE-  
GUEDJ